

Comprendre le budget

Objectifs :

- Apporter un éclairage sur la lecture des documents budgétaires que sont le budget et le compte administratif

Animateur : Hugues FOURAGE

Horaires
9h-17h

6h de formation

1 journée

Date et lieu de la session

Mercredi 14 février 2024

Espace KOHLER - Place de la Liberté,
45110 Châteauneuf/Loire

Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 30 janvier 2024**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Tout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

Programme :

Généralités

- L'environnement budgétaire
 - Un budget pour quoi faire ?
 - Les principes budgétaires
 - Le calendrier annuel en matière budgétaire
 - Les intervenants et l'intercommunalité

Le compte administratif de la commune

- Les résultats du budget général de la commune
 - L'affectation du résultat
 - Les seuils d'alerte
 - La capacité à investir au regard des projets
- Le compte de gestion du comptable public
 - Le bilan de la commune
 - La situation de trésorerie
- Les conditions de vote au conseil municipal

Le budget : « un budget pour quoi faire »

- La section de fonctionnement
 - Le report de l'année antérieur
 - L'évaluation des charges et des recettes
- La section d'investissement
 - Les restes à réaliser
 - Le report de l'année antérieur
 - Le financement des investissements
- Les conditions de vote au conseil municipal

Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

mcausse@aml45.asso.fr

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

Quel tarif pour quel service ?

Objectifs :

- Faire prendre conscience des enjeux financiers de la tarification comme marges de manœuvre à exploiter
- Mettre en valeur les incohérences tarifaires entre les services publics administratifs et industriels et commerciaux

Animateur : Christophe SARRE

Horaires
9h-16h30

6 h de
formation

1 journée

Date et lieu de la session

Mercredi 21 février 2024

Espace KOHLER - Place de la Liberté,
45110 Châteauneuf/Loire

Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 6 février 2024**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Pout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

Programme :

- Les contraintes et les principes à respecter en matière de tarification
- Les différentes possibilités de tarification : la tarification différenciée
- La gratuité : les avantages et les limites à partir des exemples du transport public et des bibliothèques
- Comment rendre plus intelligible et communicante la tarification en direction des usagers
- Identifier les différences de restes à charge des usagers selon les principaux services (petite enfance, restauration municipale, activités périscolaires, centre de loisirs, piscines et médiathèque)
- Les différents critères d'actualisation des tarifs et les différents indices utilisables - Les enjeux de la tarification dans le cadre des délégations de service public - Les problématiques de la part fixe et de la part variable
- L'harmonisation de la tarification notamment après un transfert de compétences

Points forts : Etude de cas concrets et réels illustrant les apports théoriques

Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

mcausse@aml45.asso.fr

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / www.aml45.asso.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE